



Liste d'information
Orthographe en direct

En bref...

La nouvelle orthographe du français dans l'enseignement

Novembre 2008

Ce document présente de façon succincte les éléments essentiels relatifs à **la nouvelle orthographe française** et à **son application dans l'enseignement en Belgique**. Dans ce document, le symbole ♦ suit les mots dont l'orthographe a changé.

Qu'est-ce que la nouvelle orthographe du français ?

La nouvelle orthographe du français, aussi connue sous le nom de « rectifications orthographiques », consiste en la modification de l'orthographe d'environ deux-mille♦ mots. Par exemple, en nouvelle orthographe, on écrit *évènement* (au lieu de *événement*), *boursouffler* (au lieu de *boursoufler*), *connaître* (au lieu de *connaître*). Elle a été élaborée par l'Académie française et d'autres instances francophones compétentes.

Pourquoi a-t-on proposé ces modifications de l'orthographe ?

La langue française est une langue vivante. Chaque jour, par exemple, elle s'enrichit de mots nouveaux. De même, au cours des siècles passés, la prononciation du français a évolué. Cette évolution est normale ; elle a lieu dans toutes les langues vivantes et se fait naturellement.

Il est normal également que l'orthographe évolue. Au cours des derniers siècles, l'orthographe du français a connu plusieurs réformes, dont certaines très importantes. C'est pourquoi, lorsqu'on lit aujourd'hui un texte de Voltaire, on le lit généralement dans une édition dont l'orthographe a été modernisée.

En revanche, contrairement à la langue, qui évolue naturellement (lorsqu'un nouveau concept apparaît♦, des mots apparaissent également pour le désigner), l'orthographe – qui peut être vue comme le « vêtement » de la langue – n'évolue que très peu, voire pas du tout d'elle-même (toute tentative d'un individu particulier pour faire « évoluer » l'orthographe serait perçue comme des « fautes d'orthographe »). C'est pourquoi il est normal que les instances compétentes en la matière proposent, de temps en temps, des modifications, comme elles l'ont fait par le passé.

Le même processus a lieu dans les autres langues vivantes. Ces dernières années, l'allemand, le portugais ou encore le néerlandais, pour ne citer que ces quelques exemples, ont adopté des modifications de leur orthographe.

La nouvelle orthographe est-elle obligatoire ?

L'emploi de la nouvelle orthographe n'est pas obligatoire, mais recommandé. Dans la pratique, pendant une durée de transition indéterminée, la « nouvelle » orthographe (par exemple, *évènement, boursouffler, connaître*) et l'« ancienne » orthographe (par exemple, *événement, boursoufler, connaître*) sont toutes deux admises.

Quelle est l'étendue de ces modifications ?

Les modifications apportées à l'orthographe française sont volontairement limitées. Elles touchent environ deux-mille mots dans un dictionnaire qui en comporte soixante-mille. Dans la pratique, on estime que cela revient à changer l'orthographe de quelques mots par page de texte (dense) tout au plus.

En quoi consistent exactement ces modifications ?

Vous trouverez une présentation claire, simple et complète des nouvelles règles dans le miniguide *La nouvelle orthographe, parlons-en !* disponible sur le site www.orthographe-recommandee.info. Vous pouvez aussi consulter les règles dans leurs moindres détails sur le site www.renouvo.org.

Existe-t-il une liste des mots dont l'orthographe a changé ?

Vous trouverez une telle liste dans le *Vadémécum de l'orthographe recommandée*, édité par le Réseau pour la nouvelle orthographe du français. Cette liste est consultable en ligne sur le site www.renouvo.org. Il est aussi possible d'acheter la brochure en librairie (ISBN : 978-2-9808720-1-3 ; prix de vente : 4 €).

Où puis-je en savoir encore plus sur la nouvelle orthographe ?

Vous pouvez vous procurer le guide pratique *Connaître et maîtriser la nouvelle orthographe*, livre de 140 pages qui donne une foule de conseils pratiques, répond aux questions les plus courantes sur la nouvelle orthographe, présente celle-ci de manière pédagogique et propose des exercices (corrigés et expliqués) pour bien la maîtriser. Cet ouvrage est disponible en librairie (ISBN : 978-2-9808720-0-6).

Du matériel pédagogique se trouve aussi sur l'internet. Consultez la page www.renouvo.org/exercices.

Les dictionnaires tiennent-ils compte de la nouvelle orthographe ?

Actuellement, la majorité des dictionnaires tiennent compte de la nouvelle orthographe dans leur dernière édition.

À titre indicatif, on peut dire que :

- Dans les nouvelles éditions de ses dictionnaires, **Hachette** prend systématiquement en compte les nouvelles graphies ; c'est le cas, par exemple, du

Dictionnaire Hachette 2009, du Dictionnaire Hachette de poche, du Dictionnaire Hachette Collège.

- **Larousse** suit une politique similaire. Ainsi, les ouvrages suivants (entre autres) sont complètement à jour : *Larousse des noms communs, Larousse Junior (CE-CM), Anti-fautes d'orthographe*. Quant au *Petit Larousse*, l'édition 2009 contient en début d'ouvrage un mémento de onze pages qui mentionnent les nouvelles graphies sous la forme d'une longue liste alphabétique ; par ailleurs, l'éditeur a fait savoir que les graphies rectifiées seraient incluses dans le corps du dictionnaire à l'occasion d'une prochaine édition.
- Les éditions **Robert** intègrent progressivement la nouvelle orthographe au *Petit Robert* ; la dernière édition contient de nombreuses graphies rectifiées. La publication de poche *Vérifiez votre orthographe*, du même éditeur, signale toutes les nouvelles graphies.

Les correcteurs informatiques tiennent-ils compte de la nouvelle orthographe ?

À l'heure actuelle, tous les correcteurs informatiques couramment utilisés (par exemple, le correcteur de Microsoft, celui d'OpenOffice.org, Antidote, ProLexis) tiennent compte de la nouvelle orthographe. Ils proposent généralement plusieurs réglages (par exemple, n'accepter que la nouvelle orthographe, ou accepter simultanément la nouvelle et l'ancienne orthographe).

Toutefois, selon la version du logiciel que vous utilisez, il est peut-être nécessaire de télécharger une mise à jour. Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.orthographe-recommandee.info/label.

3

Le journal que je feuilète[♦] chaque matin semble ne tenir compte que d'une partie de la nouvelle orthographe. Pourquoi ?

À l'heure actuelle, un certain nombre d'éditeurs, de rédactions de journaux, de magazines et de sites sur l'internet, etc., ont entrepris les démarches nécessaires pour utiliser la nouvelle orthographe. Cela suppose toutefois un certain travail ; de plus, certains éditeurs ou rédacteurs estiment que leur lectorat est très majoritairement composé de personnes ayant appris l'ancienne orthographe et donc plus habituées à celles-ci, et que, par conséquent, la nouvelle orthographe doit être introduite de façon progressive. Une nouvelle orthographe, lorsqu'elle est proposée, met toujours un certain temps à entrer dans l'usage (par exemple, depuis 1935, l'orthographe « officielle » est *grand-mère* et non plus *grand'mère* ; pourtant, la forme avec apostrophe a été utilisée encore bien après 1935, et certaines personnes l'emploient encore aujourd'hui, alors même qu'elle ne figure plus dans les dictionnaires et qu'elle est considérée maintenant comme incorrecte).

En tant qu'enseignante ou enseignant, quelle orthographe dois-je considérer comme correcte ?

Les deux orthographe doivent être admises, conformément au principe de l'Académie française selon lequel « **aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive** ».

Ainsi, même si la nouvelle orthographe (par exemple *évènement*) a été enseignée, l'ancienne orthographe (par exemple *événement*) doit aussi être admise dans les examens et les évaluations.

À quelle orthographe dois-je donner la priorité dans l'enseignement ?

Il semble logique de donner la priorité à la nouvelle orthographe étant donné que celle-ci est destinée à remplacer, à terme, l'ancienne.

Trois circulaires parues à la rentrée 2008 et signées par différents ministres de la Communauté française de Belgique précisent que « **les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées** ».

On notera que des instructions similaires ont été données aux enseignants d'autres pays ou d'autres régions francophones. Par exemple, les nouveaux programmes du ministère français de l'Éducation précisent que « l'orthographe révisée est la référence ».

(Des précisions au sujet des directives applicables dans les différents pays sont disponibles sur www.orthographe-recommandee.info/enseignement.)

Il faut aussi prendre en considération le fait que, de plus en plus, les manuels scolaires, les dictionnaires et les outils informatiques utilisés par les élèves – tant à l'école qu'à la maison – se réfèrent directement à la nouvelle orthographe. Dans les textes qu'ils sont appelés à consulter dans le cadre de leurs études, ils pourront se retrouver aussi bien en contact avec la nouvelle qu'avec l'ancienne orthographe (dans la version française de l'encyclopédie en ligne Wikipédia, par exemple, les deux orthographe coexistent ; l'article consacré à la saccharine[♦], par exemple, peut être consulté aussi bien sous *Saccharine*[♦] que sous *Saccharine*).

Par conséquent, il semble souhaitable de donner la priorité à la nouvelle orthographe. Cela n'exclut pas, naturellement, que vous attiriez l'attention de vos élèves sur le fait que l'orthographe évolue et qu'ils pourront trouver certains mots orthographiés de manières différentes selon les textes qu'ils consultent.

J'ai d'autres questions. À qui puis-je les poser ?

Sur le site www.orthographe-recommandee.info, vous pouvez écrire à la rédaction et poser vos questions (cliquez sur « Nous écrire », en bas de page). Vous pouvez aussi contacter en Belgique l'Association pour l'application des recommandations orthographiques (aparo@renouvo.org).

Il est possible de recevoir périodiquement de l'information sur la nouvelle orthographe en s'abonnant gratuitement à la liste de diffusion Orthographe en direct (orthographe-en-direct@romain-muller.net).